



Procès-verbal
Le vendredi 14 juin 2002 - n° 116

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 113 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1294-20020614)

14 juin 2002

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1295-20020614)

M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999 ;

(Dépôt n° 1296-20020614)

La synthèse du rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999.

(Dépôt n° 1297-20020614)

M. Facal, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1298-20020614)

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002, en version française et anglaise.

(Dépôt n° 1299-20020614)

14 juin 2002

M. Ménard, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001 ;

(Dépôt n° 1300-20020614)

Le rapport annuel de gestion du Contrôle routier Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001 ;

(Dépôt n° 1301-20020614)

La convention de performance et d'imputabilité du Contrôle routier Québec ;

(Dépôt n° 1302-20020614)

Le rapport annuel de la Commission des transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1303-20020614)

M. Jutras, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel 2001-2002 du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec.

(Dépôt n° 1304-20020614)

M. Côté, ministre délégué à l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie du logement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1305-20020614)

Le rapport annuel de la Société d'habitation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001.

(Dépôt n° 1306-20020614)

14 juin 2002

Mme Papineau, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le rapport annuel d'Innovatech Grand Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1307-20020614)

Le rapport annuel d'Innovatech Sud du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1308-20020614)

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de Loto-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002, en version française et anglaise ;

(Dépôt n° 1309-20020614)

Le rapport annuel d'Investissement Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1310-20020614)

M. Boisclair, leader du gouvernement, au nom de M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Régions, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 1311-20020614)

14 juin 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 62 concernant les documents relatifs à l'évaluation des coûts des réparations des dommages sur la rivière Châteauguay, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 mai 2002 par M. Fournier (Châteauguay) ;
(Dépôt n° 1312-20020614)

La réponse écrite à deux pétitions présentées le 30 avril et le 15 mai 2002 par M. St-André (L'Assomption) concernant le handicap découlant du trouble du déficit de l'attention ;
(Dépôt n° 1313-20020614)

La réponse écrite à une pétition présentée le 2 mai 2002 par M. Fournier (Châteauguay) concernant les services et le remboursement des coûts des appareils pour les patients stomisés ;
(Dépôt n° 1314-20020614)

La réponse écrite à une pétition présentée le 2 mai 2002 par Mme Leblanc (Beauce-Sud) concernant l'âge des joueurs au hockey mineur ;
(Dépôt n° 1315-20020614)

La réponse écrite à une pétition présentée le 7 mai 2002 par M. Pelletier (Abitibi-Est) concernant le nombre de médecins dans la région de l'Abitibi ;
(Dépôt n° 1316-20020614)

La réponse écrite à une pétition présentée le 8 mai 2002 par Mme Gauthier (Jonquière) concernant une voie d'accès direct de l'autoroute vers la rue St-Dominique.
(Dépôt n° 1317-20020614)

M. Brouillet (Chauveau), à titre de président de la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, dépose :

Le rapport des activités de la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour l'année 2001-2002.
(Dépôt n° 1318-20020614)

14 juin 2002

M. Kieffer (Groulx), à titre de président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis, dépose :

Le rapport des activités de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis pour l'année 2001-2002.

(Dépôt n° 1319-20020614)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 13 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 90 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1320-20020614)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 13 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 85 Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique relativement à certains centres d'aide juridique

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1321-20020614)

14 juin 2002

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 juin 2002, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Coeur

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1322-20020614)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 juin 2002, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1323-20020614)

Le rapport est adopté.

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 13 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 101 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1324-20020614)

14 juin 2002

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 3, 4, 16, 23 octobre et le 18 décembre 2001, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la problématique des fluctuations du prix de l'essence et leur impact sur l'économie québécoise. La Commission a également tenu sept séances de travail dans le cadre de ce mandat. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 1325-20020614)

M. Laprise (Roberval), au nom du président de la Commission de l'aménagement du territoire, dépose :

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 13 juin 2002, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 211 Loi concernant la Ville d'Alma

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1326-20020614)

Le rapport est adopté.

n° 216 Loi concernant la Municipalité de Caplan

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1327-20020614)

Le rapport est adopté.

n° 213 Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1328-20020614)

Le rapport est adopté.

14 juin 2002

n° 218 Loi concernant la Ville de Chandler

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1329-20020614)

Le rapport est adopté.

n° 239 Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer.

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1330-20020614)

Le rapport est adopté.

n° 215 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1331-20020614)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 juin 2002, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi :

n° 106 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

(Dépôt n° 1332-20020614)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 11, 12 et 13 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 106 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1333-20020614)

14 juin 2002

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 11, 12 et 13 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 67 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1334-20020614)

Dépôt de pétitions

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 58 employés occasionnels de la fonction publique québécoise, concernant les concours réservés dans la fonction publique.

(Dépôt n° 1335-20020614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 142 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la Coalition Priorité Cancer et le programme québécois de lutte contre le cancer.

(Dépôt n° 1336-20020614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Laporte (Outremont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 300 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.

(Dépôt n° 1337-20020614)

14 juin 2002

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 13 juin 2002, adressée à Mme Mancuso (Viger) par M. Ethan Lichtblau, chirurgien, concernant la liste d'attente pour les chirurgies de la hanche à l'hôpital Santa Cabrini.

(Dépôt n° 1338-20020614)

Motions sans préavis

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 33 et 34 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, M^c André C. Côté, secrétaire général à l'Université Laval, soit nommé commissaire au lobbyisme pour un mandat de cinq ans, à compter du 5 août 2002 et que ses conditions de travail soient celles déposées en annexe.

(Dépôt n° 1339-20020614)

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 108 en annexe)

Pour: **83** Contre: **0** Abstention: **0**

14 juin 2002

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Jean-Michel Gauthier, correspondant parlementaire au Journal de Montréal et au Journal de Québec, décédé hier à l'âge de 27 ans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à la demande de Mme la Présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, les 13, 14 et 15 août 2002, et à cette fin qu'elle entende les personnes et les organismes suivants :

Le mardi 13 août 2002

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 11 h 00	Association des banquiers canadiens
11 h 00 à 12 h 00	Conseil interprofessionnel du Québec
14 h 00 à 15 h 00	Mouvement des caisses Desjardins
15 h 00 à 16 h 00	Partenaires Cartier
16 h 00 à 17 h 00	Accovam
17 h 00 à 18 h 00	Commission des valeurs mobilières du Québec

14 juin 2002

Le mercredi 14 août 2002

09 h 30 à 10 h 30	Institut québécois de la planification financière
10 h 30 à 11 h 30	M. Yves Michaud, Mme Madeleine Plamondon, Mme Nathalie St-Pierre
11 h 30 à 12 h 30	Option consommateurs
14 h 00 à 15 h 00	Standard Life
15 h 00 à 16 h 00	Fonds d'indemnisation des services financiers
16 h 00 à 17 h 00	Bureau d'assurance du Canada
17 h 00 à 18 h 00	Bourse de Montréal

Le jeudi 15 août 2002

09 h 30 à 10 h 30	Chambre de l'Assurance de dommages
10 h 30 à 11 h 30	Chambre de sécurité financière
11 h 30 à 12 h 30	Association canadienne des compagnies d'assurance des personnes
14 h 00 à 15 h 00	Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec
15 h 00 à 15 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
15 h 15 à 15 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

14 juin 2002

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi constituant la Mutuelle d'assurance aviation de l'Association québécoise des transporteurs aériens (AQTA).

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 101, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées.

Après débat, le rapport est adopté.

14 juin 2002

Adoption du principe

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 96 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 96 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 90, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 90, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 90 est adopté.

14 juin 2002

À 13 h 08, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 101, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 101 est adopté.

Adoption

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 86 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique relativement à certains centres d'aide juridique.

Le rapport est adopté.

14 juin 2002

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique relativement à certains centres d'aide juridique, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 85 est adopté.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'ordre de renvoi à la Commission des institutions du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit révoqué.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'ordre d'adoption du principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit révoqué.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'ordre saisissant l'Assemblée du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit révoqué.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, demande que l'avis du projet de loi n° 16 soit retiré du *Feuilleton et préavis*.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

14 juin 2002

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 106, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 juin 2002, sur la motion de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, proposant que le projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 99 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, au projet de loi n° 99 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 99, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 99.

14 juin 2002

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 99 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), au nom de la présidente de la Commission des affaires sociales, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 14 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 108 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et modifiant diverses dispositions législatives

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1340-20020614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Geoffrion (La Prairie), au nom du président de la Commission des finances publiques, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 14 juin 2002, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 217 Loi constituant la Mutuelle d'assurance aviation de l'Association québécoise des transporteurs aériens (AQTA)

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1341-20020614)

Le rapport est adopté.

14 juin 2002

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 106, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 106 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, au projet de loi n° 106 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 106, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 106.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 106 est adopté.

14 juin 2002

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Ménard, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 67 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

M. Ménard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

L'amendement de M. Ménard, ministre des Transports, au projet de loi n° 67 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 67, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 67.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 67 est adopté.

14 juin 2002

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et modifiant diverses dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose que le projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 108 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Coeur, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210 est adopté.

Adoption

M. Paré (Lotbinière) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Coeur, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 210 est adopté.

14 juin 2002

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Laprise (Roberval) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Ville d'Alma, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption

M. Laprise (Roberval) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Ville d'Alma, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Payne (Vachon) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 212 est adopté.

Adoption

M. Payne (Vachon) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 212 est adopté.

14 juin 2002

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 213 est adopté.

Adoption

M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 213 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 215 est adopté.

Adoption

Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 215 est adopté.

14 juin 2002

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Municipalité de Caplan, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 216 est adopté.

Adoption

M. Lelièvre (Gaspé) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Municipalité de Caplan, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 216 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Côté (La Peltrie) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi constituant la Mutuelle d'assurance aviation de l'Association québécoise des transporteurs aériens (AQTA), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 217 est adopté.

Adoption

M. Côté (La Peltrie) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi constituant la Mutuelle d'assurance aviation de l'Association québécoise des transporteurs aériens (AQTA), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 217 est adopté.

14 juin 2002

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Ville de Chandler, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 218 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Lelièvre (Gaspé) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Ville de Chandler, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 218 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Côté (La Peltrie) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 239 est adopté.

Adoption

M. Côté (La Peltrie) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 239 est adopté.

14 juin 2002

Adoption

M. Paré (Lotbinière) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'«Association d'hospitalisation du Québec» soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que les travaux de l'Assemblée soient ajournés au mardi 15 octobre 2002, à 14 heures.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, à 16 h 20, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 octobre 2002, à 14 heures.

14 juin 2002

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 14 juin 2002, à 21 h 05, à Saint-Hyppolite, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 67 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
- n° 76 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic
- n° 85 Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique relativement à certains centres d'aide juridique
- n° 86 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives
- n° 90 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé
- n° 92 Loi concernant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- n° 99 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives
- n° 101 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées
- n° 106 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n° 108 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et modifiant diverses dispositions législatives
- n° 207 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'«Association d'hospitalisation du Québec»

14 juin 2002

- n° 210 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Coeur
- n° 211 Loi concernant la Ville d'Alma
- n° 212 Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec
- n° 213 Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe
- n° 215 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval
- n° 216 Loi concernant la Municipalité de Caplan
- n° 217 Loi permettant aux membres de l'Association québécoise des transporteurs aériens inc. de demander la constitution d'une société mutuelle d'assurance aviation
- n° 218 Loi concernant la Ville de Chandler
- n° 239 Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer

La Présidente

LOUISE HAREL

14 juin 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Landry, premier ministre, proposant la nomination de M^e André C. Côté à titre de commissaire au lobbying :

(Vote n^o 108)

POUR - 83

Arseneau	Brouillet	Gautrin	Morin
Barbeau	Caron	Gendron	Mulcair
Beaudoin	Carrier-Perreault	Geoffrion	Ouimet
Beaulne	Charbonneau	Gobé	Pagé
Beaumier	Charest	Goupil	Papineau
Béchar	<i>(Sherbrooke)</i>	Julien	Paquin
Bédard	Charest	Jutras	Paradis
Bégin	<i>(Rimouski)</i>	Kelley	Paré
Bélanger	Corriveau	Kieffer	Payne
Bergeron	Côté	Labbé	Pelletier
Bergman	<i>(Dubuc)</i>	Lachance	<i>(Chapleau)</i>
Bertrand	Côté	Lamquin-Éthier	Pinard
<i>(Charlevoix)</i>	<i>(La Peltrie)</i>	Landry	Rioux
Bertrand	Cousineau	Laporte	Robert
<i>(Portneuf)</i>	Delisle	Laprise	Rochon
Bissonnet	Désilets	Leblanc	Simard
Blanchet	Deslières	Legault	<i>(Montmorency)</i>
Boisclair	Després	Legendre	Simard
Boucher	Dion	Lelièvre	<i>(Richelieu)</i>
Boulerice	Dionne-Marsolais	Lemieux	Sirros
Boulet	Dumont	Maltais	St-André
Boulianne	Facal	Ménard	Vermette
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Williams